

Préavis n° 08/09.2017 – section des infrastructures

Demande d'un crédit de Fr. 141'500.00 pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable au chemin des Alouettes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

La conduite d'eau potable, sise sur le chemin des Alouettes, est en fonte et d'un diamètre de 100 mm. Elle date de 1971 et 1974 (tronçon ch. du Mont des Fourches – borne hydrante 162, ci-après BH). Ces travaux seront réalisés en parallèle de la mise en séparatif des parcelles 901 et 647 pour le compte de privés.

La Municipalité a décidé de saisir l'opportunité de ces travaux pour remplacer la conduite d'eau potable entre les BH 162 et 166 ; ainsi les habitants de ce quartier ne seront pas dérangés par une multiplication de travaux.

II. Situation et présentation du projet

Seul le tronçon 1 à 12 du plan n° 1550/1 des travaux prévus dans le secteur est à la charge de la Commune.

Ce projet communal comprend la pose d'un tuyau en PE d'un diamètre de 160/141 mm sur une longueur de 200 m. La BH 162 sera remplacée et la nouvelle conduite sera raccordée avant la BH 166.

Les prises particulières seront transférées sur la nouvelle conduite.

III. Devis estimatif

Le raccordement du tronçon à charge de la Commune est estimé à Fr. 141'500.00, travaux de génie civil, honoraires de l'ingénieur et TVA compris.

Le présent plan financier a été élaboré sur la base du devis estimatif, élaboré par le bureau d'études hydrauliques en charge de ce dossier :

	Trav. subventionnés	Trav. non subv.
Terrassement, tronçons 1-12	Fr. 55'400.00	
TVA 8 % arrondie	Fr. 4'400.00	
Appareillage, fourniture et pose de la conduite	Fr. 28'400.00	
TVA 8 % arrondie	Fr. 2'300.00	
Transferts des prises particulières		Fr. 26'500.00
TVA 8 % arrondie		Fr. 2'100.00
Estimation des honoraires pour études et Surveillance des travaux en fonction du coût de l'ouvrage, calculés sur la base du temps prévu pour les prestations considérées	Fr. 15'800.00	Fr. 5'000.00
TVA 8 % arrondie	Fr. 1'200.00	Fr. 400.00
Total	Fr. 107'500.00	Fr. 34'000.00

Soit un total de Fr. 141'500.00

Ce montant contient environ 10% de divers et imprévus.

IV. Incidences financières

Ces dépenses seront financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt. Il n'y a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

Elles seront amorties dès 2019 en 30 ans, par tranches annuelles de Fr.4'700.00, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA.

V. Impact sur l'environnement

Cette conduite a été posée il y a plus de 40 ans. De ce fait, de par la vétusté des tuyaux, il y a un danger de fuites d'eau. Afin de les éviter, d'économiser l'eau potable et d'éviter des dégâts, la Municipalité propose de changer cette conduite.

VI. Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable tel que décrit dans le présent préavis;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 141'500.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
 - d'admettre que cette dépense soit amortie en 30 ans, dès 2019, par tranches annuelles de Fr. 4'700.00, le solde la dernière année, après déduction de la subvention de l'ECA;
4. de prendre note qu'il n'y a pas d'incidence le budget de fonctionnement.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 septembre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

D. Mosini

C. Masson

Déléguée municipale: M^{me} Barbara Regamey, municipale

Annexes: plan n° 1550/1 au 1:500

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 27 septembre 2017.